

Comment devenir membre de l'Église suédoise

Voulez vous devenir membre de l'Église suédoise ? Voici comment faire.

L'entrée se fait par le baptême

Le baptême représente le premier pas dans l'Église chrétienne. Le baptême est un sacrement. C'est un acte sacré institué par Jésus-Christ. Par le baptême l'homme est uni avec Jésus-Christ. Il fait ainsi partie de son Église universelle.

[Informations sur le baptême et ce que cela représente dans la foi chrétienne. \(lien\)](#)

Le baptême est aussi une base pour devenir membre de l'Église suédoise. Une personne baptisée par l'Église Suédoise devient membre de l'Église suédoise. Cela vaut pour les adultes et les enfants.

Pour être baptisé (et donc devenir membre), contactez la paroisse où vous habitez ou celle où vous souhaitez être baptisé. Procédez de la même façon si vous voulez faire baptiser votre enfant. Les parents ou le tuteur doivent approuver le baptême pour que celui-ci soit réalisé.

Les adultes suivent un enseignement sur la foi chrétienne de l'Église suédoise avant d'être baptisé. Les enfants baptisés reçoivent leur enseignement plus tard, quand il deviennent plus grand, par exemple pour leur confirmation. Tous les enfants baptisés sont invités, par la paroisse, aux activités pour les enfants et à la confirmation.

Étant donné que le baptême est obligatoire pour devenir membre de l'Église suédoise, nous considérons que ceux qui veulent nous rejoindre sont déjà baptisés ou souhaitent être baptisé. Ceux qui ne sont pas encore baptisés peuvent être membre «en attente de baptême». Cela vaut pour les adultes et les enfants.

Vous êtes déjà baptisé

L'Église suédoise reconnaît tous les baptêmes effectués avec de l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Si vous êtes baptisé dans une autre église chrétienne vous ne devez pas être baptisé de nouveau par l'Église suédoise pour en devenir membre. Vous devez simplement contacter la paroisse pour informer que vous ou votre enfant souhaitez devenir membre. Si possible, présentez votre certificat de baptême ou tout autre document qui certifie votre baptême.

Certaines églises sont très proches de l'Église suédoise, nous sommes en « entière communion ». Il s'agit, en particulier, des église évangéliques-luthériennes membres de la fédération luthérienne mondiale. Cela vaut également pour toutes les autres églises avec lesquelles l'Église suédoise a conclu des accords œcuméniques particuliers. Si vous êtes baptisé dans une de ces églises, vous devez simplement vous inscrire pour devenir membre. Si vous voulez rester membre de ces églises vous êtes invités à participer aux événements de l'Église (par exemple, les confirmations, les mariages et les enterrements) comme si vous étiez membre de l'Église suédoise. Mais vous ne pouvez ni voter ni vous présenter comme candidat lors des élections de l'Église suédoise si vous n'êtes pas membre.

[Informations sur les Églises proches de l'Église suédoise. \(lien\)](#)

Si vous êtes baptisés dans une autre église chrétienne que celles mentionnées ci-dessus mais que vous souhaitez vous convertir et devenir membre de l'Église suédoise, nous voulons, en préambule, vous présenter notre foi. Vous recevrez la même instruction qu'une personne qui va recevoir le baptême. Naturellement, cette instruction sera adaptée en fonction de l'Église dans laquelle vous avez été baptisé. Si vous voulez rester membre de votre église d'origine mais que vous ne savez pas où se trouve la paroisse la plus proche, vous obtiendrez de l'aide de la part des paroisses de l'Église suédoise ou en contactant le [Conseil chrétien de Suède](#).

Contactez votre paroisse pour devenir membre

Vous pouvez aussi parler avec un pasteur.

Trouvez la paroisse dont vous dépendez : www.svenskakyrkan.se/sokforsamling

En tant que membre, vous devez vous acquitter d'une cotisation appelée Impôt de l'Église. La somme à payer est définie en fonction de deux critères : vos revenus et la paroisse dont vous dépendez. L'impôt de l'Église est administré par le ministère des impôts.

Les personnes qui ne sont pas enregistrées, ressortissantes ou résidentes en Suède peuvent être membres. Mais il existe des règles spécifiques concernant l'inscription dans les paroisses. Cela s'applique par exemple aux demandeurs d'asile. De même, cela vaut pour les paroisses « non-territoriales ». Si vous faites partie de l'un de ces groupes et que vous voulez devenir membre, contactez une paroisse de l'église suédoise.

Bienvenue dans notre Église